

Séance du 25 janvier 2005

	<p>Présents 6/8 : ANE François, CHARRUE Gaëlle, GALIN Jean-Pierre, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent.</p> <p>Absents excusés : PENATO Frédérique, BERTHOUMIEUX Jacques</p>
1°) Compte-rendu de la séance du 15/12/04	Pas de remarques, compte-rendu adopté.
2°) Informations diverses	<ul style="list-style-type: none">* Présentation du PNR par le cabinet d'étude jeudi 27 à 17 heures* Autorisation de survol en parapente de la Commune effectuée au bénéfice de « Club effet de Fun » représentant la fédération départementale de l'Ariège de vol libre.
3°) Bail commercial superette :	Il s'agit d'une transmission d'affaire commerciale entre l'actuel gérant Monsieur BOUE et une SARL représentée par Madame COURNEDE : A l'unanimité le Conseil mandate Monsieur le Maire pour demander au notaire réalisant la transaction la meilleure procédure à utiliser pour une telle opération (nouveau bail ou avenant) et pour signer les pièces afférentes.
4°) Demande de subvention par le festival de théâtre du Couserans	L'association demande la reconduction de la subvention de 2004 (1500 €) pour deux représentations qui auront lieu à Aulus les 3 et 18 août 2005. Accord de principe du Conseil (unanimité), le sujet sera de nouveau abordé lors de la discussion budgétaire.
5°) Participation financière à la création de parkings publics	Le PLU prévoit dans son règlement, Pour les zones U1 et U2, d'imposer une participation financière aux propriétaires constructeurs ou aménageurs déposant un permis de construire pour une construction nouvelle ou un changement de destination d'immeuble, pour chaque place de stationnement qu'ils ont obligation de créer, mais qu'ils ne peuvent réaliser faute de place. A l'unanimité (6/6) le Conseil fixe le montant de la participation à 2 000 €
6°) Convention pluriannuelle de pâturage	Le Conseil donne son accord et mandate Monsieur le Maire pour signer une convention pluriannuelle de pâturage au bénéfice de Monsieur Valade, pour les parcelles dénommées « Pâturage communale du Playech », section A, N° 2178, 2179 et 2180, d'une superficie totale de 29,82 hectares. Les clauses particulières intégreront les éventuelles préconisations souhaitées par l'exploitant voisin, déjà installé, et acceptées par le preneur.
7°) Immeuble en péril	Après un espoir de règlement des travaux de démolition par les propriétaires eux-mêmes, et devant les désistements en cascade des héritiers, la Commune reprend le cours de la procédure d'arrêté de péril. Monsieur le Maire est mandaté pour obtenir de l'expert nommé par le tribunal les contacts des entreprises prêtes à réaliser l'opération, au prix indiqué dans le rapport d'expertise. Il sera demandé à la Perception les modalités d'envoi des titres de recettes aux héritiers concernés.
8°) Site Internet Haut débit	Monsieur Cyril CHARRUE propose de céder, à titre gracieux, le site internet qu'il a réalisé et qui est référencé « aulus-les-bains.com ». Ce site est hébergé par une plateforme informatique gérée par une coopérative. Pour réaliser l'opération il convient d'acheter une part de cette coopérative pour un montant de 16 €, ensuite il suffira de payer l'abonnement annuel (12 €) et le nom de domaine (14 € par an). Le Conseil accepte (unanimité) la proposition et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches. Une commission municipale sera formée (responsable Mr RIEU Patrice, responsable rédaction Mr le Maire).

<p>9°) Conventions de mise à disposition de locaux.</p>	<p>Pour le haut débit par satellite nous avons reçu une nouvelle proposition d'une société qui demande une participation de 5 000 € de la commune avec des frais d'installation de moins de 100 € pour les clients et un débit de 512 Kb pour 35 € par mois.</p> <p>Le Conseil propose de recontacter France-Télécom et le Conseil Général pour une actualisation de leur planning de redéploiement de l'ADSL. En cas de réponse négative la proposition ci-dessus sera réexaminée.</p> <p>a) Hall d'exposition : A l'unanimité, le Conseil Mandate Monsieur le Maire pour signer le projet de convention de mise à disposition du local avec l'Association des Peintres d'Aulus en intégrant une participation couvrant les frais d'électricité et de chauffage.</p> <p>b) Gare : Une convention semblable sera proposée aux associations concernées</p>
<p>10°) Marchés de Maîtrise d'œuvre pour l'assainissement</p>	<p>Deux marchés de maîtrise d'œuvre sont en attente de signature avec la Direction de l'Agriculture (DDAF) : Réhabilitation du réseau et station d'épuration.</p> <p>Le Conseil Mandate Monsieur le Maire pour signer ces marchés sans attendre la signature du protocole d'accord avec le futur Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, afin de ne pas retarder l'avancement de ces projets.</p>
<p>11°) Dossiers Pôle touristique.</p>	<p>a) Petit Patrimoine de Montagne : Il convient de relancer l'Etat pour qu'il ne se désengage pas sur ce dossier, qui est en adéquation avec la philosophie du futur Parc Naturel Régional.</p> <p>b) Place du Midi : L'architecte et la DDE ont tous les éléments en main pour présenter un projet.</p> <p>c) Cinéma Utopia : Le Conseil, à l'unanimité (6/6) accepte la proposition de l'architecte ayant réalisé la première esquisse et mandate Monsieur le Maire pour passer commande d'un avant projet et discuter d'un protocole d'accord et d'un projet de convention avec les futurs gestionnaires:</p>
<p>12°) Dossier BT</p>	<p>Après enquête publique le dossier est à la signature de Monsieur le Préfet.</p>
<p>13°) Divers</p>	<p>Un courrier signé conjointement par trois administrés et reçu ce jour interpelle Monsieur le Maire pour qu'il engage des procédures devant les tribunaux concernant les actes et convention passées avec la société IGIC, propriétaire et exploitante de la centrale hydroélectrique.</p> <p>Une réponse publique, diffusée à la population, a déjà été faite à un précédent courrier de l'association ADDHA, sur le même thème.</p> <p>Une deuxième réponse sera faite, en son temps, pour ce deuxième courrier.</p>